

2021/69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du **Pays de Sommières**

Du Jeudi 25 Mars 2021

2021/46

L'an deux mille vingt et un, le 25 Mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Sommières, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTINEZ, Président de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

- Date de convocation : 18 Mars 2021
- Date d'affichage de la convocation : 18 Mars 2021
- Nombre de conseillers : 36 (et 13 suppléants)
- En exercice : 36 titulaires (et 13 suppléants)
- Présents : 27 titulaires et 7 pouvoirs
1 suppléant (sans voix délibérative)
Votants : 34

Etaient présents :

- Membres titulaires : Bernard CHLUDA ; André SAUZEDE ; Véronique MARTIN ; Alex DUMAS ; Christiane EXBRAYAT ; Laurence COURT-ALLEGRET ; Jean-Claude MERCIER ; Béatrice LECCIA ; Jean-Christophe MORANDINI ; Sonia AUBRY ; Michel DEBOUVERIE ; Loïc LEPHAY ; Pascale CAVALIER ; Alain THEROND ; Marie-José PELLET ; François GRANIER ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Carole NARDINI ; Ivan COUDERC ; Sylvain RENNERT ; Marc LARROQUE ; Pierre MARTINEZ ; Sandrine GUY ; Josette COMPAN-PASQUET ; Jean-Pierre BONDOR ; Catherine LECERF ; Cécile MARQUIER
- Membres suppléants : Sandrine SERRET (sans voix délibérative)
- Etaient excusés : Jean-Michel TEULADE (pouvoir à Marc LARROQUE), Alain HERAUD (pouvoir à Véronique MARTIN), Fabienne DHUISME (pouvoir à Loïc LEPHAY), Patrick CAMPABADAL (pouvoir à Alain THEROND), Ombeline MERCEREAU (pouvoir à Josette COMPAN-PASQUET), Jean-Louis RIVIERE (pouvoir à Pierre MARTINEZ), Sylvie ROYO (pouvoir à Jean-Michel ANDRIUZZI)

Secrétaire de Séance : Michel DEBOUVERIE

SPANC :

46- Redevance SPANC Assainissement Autonome 2021 : proposition de nouveaux tarifs

Il est proposé au Conseil la mise en place d'une nouvelle tarification, selon la proposition suivante :

Libellé de la prestation	Capacité de l'installation-flux de pollution	Tarifs	Conditions et modalités d'application
Contrôle de conception projet neufs ou réhabilitations	<i>Instruction du dossier inférieur(e) à 21 EH</i>	100 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Implantation et réception inférieur(e) à 21 EH</i>	150 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Instruction du dossier entre 21 et 50 EH</i>	200 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Implantation et réception entre 21 et 50 EH</i>	220 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Instruction du supérieur(e) à 50 EH</i>	350 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Implantation et réception supérieur(e) à 50 EH</i>	400 €	<i>Forfaitaire</i>
Diagnostic initial	<i>Inférieur(e) à 21 EH</i>	125 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Entre 21 et 50 EH</i>	250 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Supérieur(e) à 50 EH</i>	500 €	<i>Forfaitaire</i>
Contrôle effectué sur demande expresse	<i>Inférieur(e) à 21 EH</i>	250 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Entre 21 et 50 EH</i>	438 €	<i>Forfaitaire</i>
	<i>Supérieur(e) à 50 EH</i>	750 €	<i>Forfaitaire</i>
Redevance de bon fonctionnement	<i>Inférieur(e) à 21 EH</i>	50 €	<i>Annualisée</i>
	<i>Entre 21 et 50 EH</i>	150 €	<i>Annualisée</i>
	<i>Supérieur(e) à 50 EH</i>	750 €	<i>Annualisée</i>

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la nouvelle tarification.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme*

Sommières, le 26 mars 2021

Le Président – Pierre MARTINEZ :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000296-20210325-20212903-1044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2021
Publication : 29/03/2021

